

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS

CELLULE INFRASTRUCTURES

**Projet de Développement Multisectoriel et de Résilience Urbaine de la Ville
de Kinshasa « KIN-ELEND A »**

**Termes de Référence relatifs au recrutement d'un Consultant individuel Expert
Responsable des Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (THIMO)
au sein de la Cellule Infrastructures dans le cadre du projet KIN ELEND A**

1. INTRODUCTION

1.1. Contexte général du projet

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un appui de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) du Groupe de la Banque Mondiale, pour préparer et mettre œuvre le projet de développement multisectoriel et de résilience urbaine de Kinshasa (projet KIN ELEND A), ayant pour objectif dans sa 1ère phase d'améliorer la capacité institutionnelle de gestion urbaine et l'accès aux infrastructures et services définis ainsi qu'aux opportunités socio-économiques à Kinshasa.

Le projet KIN ELEND A est basé sur le concept de « villes inclusives et résilientes » sous un angle spatial, économique et social et de résilience aux aléas. Il financera des infrastructures structurantes au niveau de la ville et des investissements de proximité au niveau des quartiers, en abordant également le défi de sous-emploi et de cohésion sociale, ainsi que les renforcements de capacité en matière de gestion urbaine.

Le KIN ELEND A vise à enclencher une transformation progressive du milieu urbain autour d'une série d'interventions intégrées pour améliorer les conditions de vie des populations des zones situées de part et d'autre de la rivière N'djili. Les investissements du projet seront donc concentrés en priorité au niveau des bassins versants Est et Ouest de la rivière N'djili en amont du Boulevard Lumumba et les interventions en matière de renforcement institutionnel sur le niveau provincial essentiellement.

1.2. Composantes du projet

Le projet KIN ELEND A comprend les 4 composantes et sous composantes reprises ci-après :

1) Infrastructures et services résilients

1.1. Services de base à l'échelle de la ville

1.1.a. Approvisionnement résilient en eau

1.1.b. Assainissement

1.1.c. Gestion des déchets solides

1.1.d. Résilience des infrastructures et des services énergétiques

1.2. Amélioration des quartiers

1.2.a. Mobilité et routes urbaines

1.2.b. Infrastructures d'atténuation des risques d'inondations et de lutte contre l'érosion

1.2.c. Aménagement d'espaces publics et infrastructures de proximité

2) Communautés inclusives et résilientes

2.1. Inclusion socio-économique

2.1.a. Entretien des infrastructures et inclusion sociale

- 2.1.b. Développement des compétences
- 2.1.c. Prévention de la violence
- 2.2. Aménagement urbain et gestion du foncier
- 2.3. Gouvernance locale
- 3) Gestion du projet**
- 4) Mécanisme d'intervention d'urgence conditionnelle**

1.3. Dispositif institutionnel pour la mise en œuvre du projet

1) Agences d'exécution du projet

Les agences d'exécution et les agences techniques chargées de la mise en œuvre des différentes activités du projet sont reprises ci-dessous :

- ↳ La Cellule Infrastructures chargée de la coordination globale du projet et de la mise en œuvre des activités du volet 1.1.c « gestion des déchets solides » et de la sous-composante 1.2 « amélioration des quartiers » ainsi que l'intégration des thématiques transversales dans l'ensemble des sous-composantes ;
- ↳ La Cellule d'exécution des projets Eau de la REGIDESO, « CEP-O/REGIDESO » en sigle pour les volets 1.1.a « Approvisionnement résilient de l'Eau » et 1.1.b. « Assainissement » de la sous-composante 1.1. « Services de bases à l'échelle de la ville ».
- ↳ L'Unité de Coordination et de Management des projets du Ministère des ressources hydrauliques et de l'Electricité « UCM » en sigle, responsable de la mise en œuvre des activités du volet 1.1.d. « Résilience des infrastructures et des services énergétiques » de la sous-composante 1.1. « Services de bases à l'échelle de la ville » ;
- ↳ L'Institut National de Préparation Professionnelle « INPP » en sigle, porteur, au plan technique, du volet 2.1.b. « Développement des compétences » et participe à la mise en œuvre du volet 2.1.a « Inclusion sociale ».
- ↳ La Cellule de Développement Urbain de Kinshasa « CDUK » en sigle, la CDUK coordonnera les activités et les investissements en rapport avec la composante 2 « Des communautés inclusives et résilientes » au profit de plusieurs entités spécialisées de l'administration de la VK. Elle sera également associée à la mise en œuvre par la CI, CEP-O et UCM des activités de la composante 1.

2) Parties prenantes et bénéficiaires

Les bénéficiaires du projet sont constitués par :

- ↳ Les populations habitant les quartiers situés dans les bassins versants Est et Ouest de la rivière N'djili, dans les communes de Lemba, Matete, N'djili, Kisenso et Kimbanseke ;
- ↳ Les administrations des communes de Lemba, Matete, N'djili, Kisenso et Kimbanseke ;
- ↳ L'Administration de la ville province de Kinshasa ;
- ↳ La population de Kinshasa en général de façon indirecte.

Le projet sera réalisé avec l'implication des parties prenantes ci-dessous :

- ↳ Le Ministère des Infrastructures et Travaux Publics ;
- ↳ Le Ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité ;
- ↳ Le Ministère des finances ;
- ↳ Le Ministère de l'Urbanisme et Habitat ;

- ↳ Le Ministère de l'Environnement et Développement durable ;
- ↳ Le Ministère national des Affaires Foncières ;
- ↳ Le gouvernement provincial de Kinshasa ;
- ↳ Les entités territoriales décentralisées (communes, quartiers) ;
- ↳ La REGIDESO et la SNEL ;
- ↳ Les organisations de la société civile actives dans la zone du projet ;
- ↳ Les gestionnaires des institutions sociales et scolaires œuvrant dans la zone du projet (centres de santé, écoles, marchés, foyers de promotion sociales) ;
- ↳ Les Etablissements universitaires (Université de Kinshasa, ISAU).

2. CONTEXTE SPECIFIQUE AUX THIMO

L'état actuel de l'assainissement en RDC est préoccupant et les progrès observés au cours de ces dernières années dans ce domaine sont faibles. Cette situation entraîne des impacts sur l'économie du pays, sur le milieu naturel et sur la santé humaine.

Malgré plusieurs tentatives d'améliorations entreprises par le Gouvernement depuis la réforme institutionnelle de 2006, le secteur de l'assainissement peine à décoller. Le taux d'accès à l'assainissement amélioré n'a pas atteint l'objectif fixé de 11,5% en 2011, tel que repris dans le DSCRP.

Au niveau de la Ville Kinshasa, capitale de la RDC, l'accès aux services de base reste faible avec une insuffisance d'infrastructures pour le traitement des effluents en ce qui concerne l'assainissement liquide. En sus, la gestion des déchets ménagers et assimilés (DMA) se pose avec acuité : Les DMA sont rejetés sur la voirie, dans les cours d'eaux, les places publiques, les sites érosifs, etc. A cette situation, il se greffe la problématique de propreté urbaine, d'aménagement et d'embellissement des quartiers.

D'autre part, le COVID-19 a eu un impact négatif sur la population, en particulier sur la santé et la nutrition des femmes, ainsi que sur leurs sécurités, avec des risques accrus de VBG, y compris les risques d'exploitation et d'abus sexuels (EAS) et de mariage précoce, auxquels sont particulièrement confrontées les adolescentes, aggravés par une vulnérabilité économique accentuée et l'interruption de l'éducation.

Pour relever tous ces défis, le Projet KIN ELENDA a prévu d'accompagner la Ville de Kinshasa au titre de la sous composante 2.1. « Inclusion socio-économique » dans son volet « Entretien des infrastructures et inclusion économique » des groupes vulnérables qui organisera les activités ci-après :

- a) la fourniture d'emplois temporaires par le biais de Travaux à Haute intensité de Main d'œuvre (THIMO) en complémentarité avec les travaux de construction dans le cadre de la composante 1 : entretien des caniveaux, nettoyage et verdissement des rues et des espaces publics, aménagement vert pour lutter contre les érosions ;
- b) la réhabilitation et l'équipement des centres de promotion sociale ;
- c) la mise en place d'un programme de réduction de la pauvreté en appui aux groupes les plus vulnérables, y inclus les jeunes désœuvrés, les femmes-chefs de ménage, les femmes handicapées, les femmes en charge des enfants handicapés.

La sélection des tout-travaux (employés temporaires) se fera sous forme de loterie d'après les étapes suivantes :

- a) Sensibilisation auprès des potentiels bénéficiaires dans les différents quartiers ciblés, sur le programme THIMO en vue de leur préinscription par la DUAS avec l'appui de l'ONG de mobilisation de parties prenantes à recruter (à défaut par l'expert en engagement social et communautaire) ainsi que la collaboration des autorités locales ;
- b) Elaboration de la liste des préinscrits au programme par la DUAS avec l'appui de l'ONG en charge de l'accompagnement social suivant les critères bien établis et repris dans le manuel des opérations THIMO ;
- c) Sélection des bénéficiaires du programme THIMO organisée par la DUAS dans chaque Commune, au niveau de la Maison communale, avec l'appui de l'ONG d'accompagnement social ;
- d) Etablissement de la liste des personnes retenues ainsi que de la liste d'attente pour le programme THIMO ;
- e) Répartition des tout-travaux bénéficiaires des THIMO en cohortes et par lots (zones de travail) pour l'exécution des THIMO

Ces activités de THIMO visent à créer au moins 169 627 emplois temporaires (estimation ajustable en fonction de l'évolution du projet) pour la main d'œuvre non qualifiée dans les Quartiers ciblés des Communes de Lemba, Matete, Kisenso et N'djili, et ce pour la durée du projet.

Ils devront remplir les critères minima suivants :

- a) avoir au moins 18 ans ;
- b) jeunes sans emploi ou vivant dans la précarité, jeunes en rupture sociale ;
- c) femmes en situation difficile (filles-mères, chefs de ménage, vivant avec un enfant handicapé) ;
- d) les autres personnes sans activités rémunérées ;
- e) avoir des aptitudes physiques à l'emploi.

Sous la supervision de la RASKIN avec l'appui de firmes en charge du contrôle et surveillance des travaux, la mise en œuvre technique des activités THIMO sera assurée par des ONG d'exécution des travaux à recruter pour encadrer les personnes vulnérables sélectionnées.

Ces travaux seront d'intérêt public (désensablage, balayage, petit curage, désherbage, ramassage des déchets éparpillés dit « taches blanches », embellissement, etc.) de manière à amener des bénéfices à l'ensemble de la communauté. La gestion des déchets générés par le THIMO sera coordonnée avec la composante y afférente.

Par ailleurs, la supervision des activités sociales relatives au THIMO incombera à la Division urbaine des Affaires sociales (DUAS) qui, conformément à son mandat officiel, devra coordonner, suivre et évaluer efficacement les interventions de protection et d'inclusion sociale en vue d'en assurer la cohérence avec les priorités clés énumérées dans les documents de Politique et de Stratégie en matière de protection sociale.

Un ensemble de mesures d'accompagnement économiques et sociales sera mis en place pour optimiser les effets de la Sous-Composante sur le comportement et les moyens de subsistance des bénéficiaires. Certaines mesures socio-économiques devraient permettre de stimuler l'épargne en vue de renforcer la capacité des bénéficiaires à générer des revenus et à accroître leur productivité par des réinsertions orientées.

Des mesures d'accompagnement social quant à elles, seraient instaurées en vue de l'adoption des meilleures pratiques en matière de cohabitation pacifique, de non-violence et de santé publique (hygiène de base, santé sexuelle et reproductive, prévention des IST/VIH Sida...).

La DUA développera une base de données des bénéficiaires de THIMO qui servira de point d'entrée à l'établissement d'un registre des bénéficiaires du Projet. Cette base de données contiendra les bénéficiaires directs de toutes les interventions de développement humain et pourrait migrer en vue d'alimenter le Registre Social Unique intégré que le Gouvernement prévoit de mettre en place dans le cadre de sa politique de Protection sociale.

Les modalités de paiement seront les plus simples possible. Les versements aux bénéficiaires s'élèveront à 3USD par jour, et seront effectués sur une base bimensuelle pendant quatre mois pour chaque cohorte. En d'autres termes, le Projet adoptera une approche par cohortes fixes de quatre mois, soit cent jours ouverts et rémunérés par bénéficiaire, dont 25 jours de formation et accompagnement. En s'inspirant de l'expérience vécue en matière de transferts monétaires par les agences humanitaires en RDC, le Projet encouragera le paiement par e-mobile en vue de favoriser une utilisation constructive de l'argent.

Les bénéficiaires travailleront en deux vacations (avant midi et après midi) de quatre heures chacune (durée adaptable en fonction de la typologie des travaux) et disposeront des outils de travaux fournis par le projet ainsi que des Equipements de Protection Individuels (EPI). Ils devront signer un code de bonne conduite et être formés aux mesures de sauvegardes environnementales et sociales ainsi qu'en VBG.

Dans l'optique d'assurer la soutenabilité des actions à mener, le Projet aidera la DUAS à mettre en place un ensemble d'outils opérationnels pour garantir (a) que les activités THIMO atteignent les bénéficiaires visés ; (b) que les acteurs (ONG accompagnement social, missions de contrôle, ONG d'encadrement des travaux) disposent de mécanismes adéquats pour recueillir des informations et suivre les progrès, et (c) qu'il existe un système formel pour transférer les bénéfices (réinsertion socio-économique comprenant les revenus ponctuels obtenus ainsi que les compétences acquises) de manière opportune, prévisible et synchronisée. Pour y parvenir, la DUAS se verra renforcée, tant sur le plan matériel qu'humain, dans le but d'accompagner le Gouvernement dans ses efforts d'alignement sur les meilleures pratiques.

Dans ce cadre, le projet KIN ELENDA procède au recrutement d'un Expert responsable des THIMO (Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre) dont le mandat est décrit ci-après.

3. MANDAT DE L'EXPERT

3.1. Mission générale

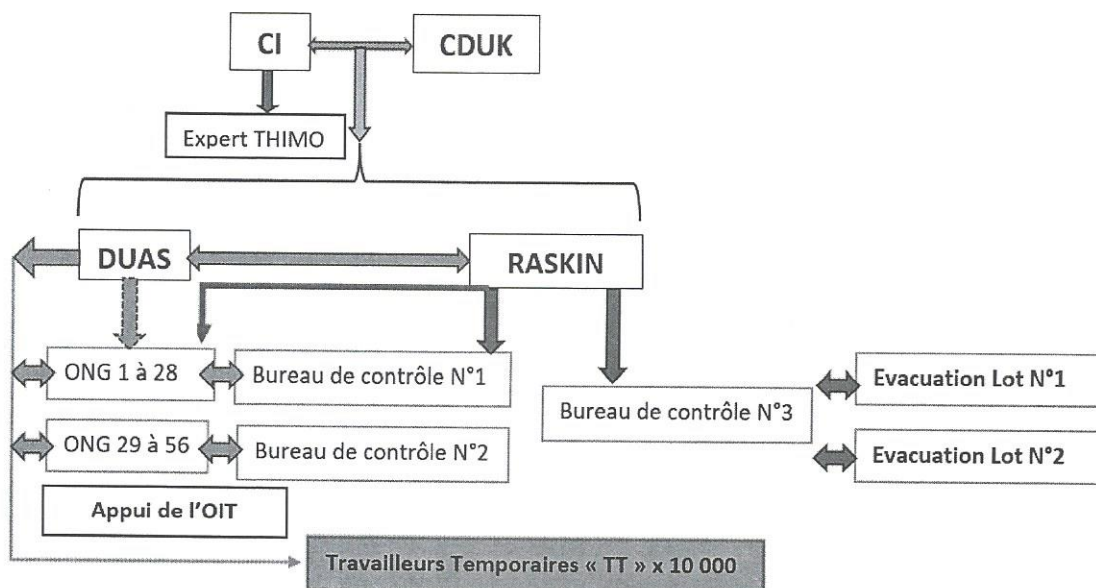
L'Expert THIMO a la responsabilité de veiller à la qualité des activités THIMO financées dans le cadre du volet 2.1.a « Entretien des infrastructures et Inclusion sociale ».

Sa mission principale est d'assurer la coordination des interventions de tous les acteurs (étatiques et privés) dans la mise en œuvre des activités du projet en rapport avec ce volet ainsi que le suivi des contrats conclus à cet effet.

Il devra également contribuer à l'insertion des activités THIMO dans les Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) de la composante 1 « Infrastructures et services résilients », au suivi de la mise en œuvre de ces activités et à la consolidation de toutes les données en rapport avec les THIMO aussi bien ceux en rapport avec le volet 2.1.a que ceux de la composante 1. Il convient de signaler que l'OIT est chargé d'appuyer le projet pour l'intégration des THIMO dans quatre

DAO des grands travaux prévus au titre de la sous composante 1.2 «Amélioration des quartiers ».

Ci-après, l'organigramme prévu pour le volet THIMO de la Composante 2:



3.2. Missions spécifiques

Plus spécifiquement, sous la supervision du Chef de Projet KIN-ELENDIA de la Cellule Infrastructures, l'Expert Responsable des THIMO assurera les tâches suivantes :

- a) Au titre des études préparatoires et de la coordination
 - Participer, en liaison avec les autres experts des acteurs intervenants (CI, CDUK, OIT, RASKIN et DUAS), à la revue des besoins et à la planification et la coordination des tâches à réaliser, afin de fiabiliser la mise en œuvre du projet ;
 - Coordonner l'élaboration (et, le cas échéant, l'actualisation) du Manuel opérationnel des THIMO et veiller à son application par les différentes parties prenantes ;
 - A partir du Manuel d'opérations THIMO, formaliser les rôles de chacun des experts des acteurs intervenants (ci-dessus) dans la mise en œuvre et le pilotage des THIMO ;
 - Initier et/ou contribuer à la rédaction des termes de référence pour le recrutement des bureaux de contrôle et autres expertises intervenantes ;
 - Effectuer des visites de terrain pour une bonne prise de connaissance physique des zones d'intervention et des enjeux de nettoyage des voiries, du curage des caniveaux, etc. (Sous-composante 2.1), et du suivi des travaux prévus (Composante 1) ;
 - S'assurer de la bonne coordination des travaux de l'alvéole provisoire sur le Centre d'Enfouissement Technique (CET) de Mpsasa, en collaboration avec la RASKIN, indispensable au traitement des déchets issus des THIMO ;
 - Etablir des procédures de suivi évaluation à utiliser par tous les acteurs impliqués dans les THIMO
 - Coordonner un plan de communication adapté aux circonstances, en collaboration avec l'Expert en engagement social et communautaire, pour transmettre les réflexes indispensables à la propreté de l'environnement urbain, et valoriser l'initiative THIMO du Gouvernement aux bénéficiaires des populations ;
 - Définir les budgets en tenant compte de la progression de la mise en œuvre et s'assurer de la robustesse des processus de contrôle ;
 - Elaborer un planning de réalisation des évaluations en préalable à la mise en œuvre des activités THIMO.

b) Au titre de la Passation des marchés

- Veiller à ce que l'Expert en passation des marchés et les partenaires de mise en œuvre disposent des données techniques nécessaires à l'élaboration des spécifications techniques pour la sélection de prestataires pour la fourniture des équipements nécessaires aux THIMO ;
- Participer avec les autres Experts aux commissions d'évaluation des offres en vue du recrutement des différents prestataires dans le cadre des activités THIMO ;
- Assurer le pilotage contractuel des bureaux de contrôle THIMO et des ONG prestataires dans le cadre du volet « Entretien des Infrastructures » ;
- Assurer le pilotage du contrat avec l'OIT ayant pour objet l'appui à l'intégration des Techniques à Haute Intensité de Main d'œuvre (THIMO) dans les Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) des grands travaux d'infrastructures, la formation des maîtres d'ouvrage, des PME et des bureaux de contrôle et l'organisation des chantiers écoles prédéfinis
- En relation avec les Experts concernés, contribuer à l'intégration des THIMO dans les DAO des grands travaux d'infrastructures qui ne sont pas pris en charge par l'OIT.

c) Au titre de l'accompagnement opérationnel

- Assurer le management général et la coordination des acteurs du projet THIMO ;
- Soutenir la mise en œuvre des activités THIMO, avec une attention particulière sur la gestion des cycles de chaque cohorte (recrutement des travailleurs selon les critères établis, planification des activités à faire réaliser, formations et accompagnement, paiement des travailleurs) et au séquençage des cohortes ;
- S'assurer que tous les travailleurs ont signé un contrat ;
- Vérifier et approuver en dernier lieu les listings de paie des travailleurs;
- Valider, en liaison avec l'équipe des experts des acteurs intervenants, les différents rapports de suivi d'activités, de suivi du planning et des dépenses engagées ;
- Anticiper les problèmes et proposer les éventuels ajustements nécessaires sur l'organisation ou pour les activités réalisées par les THIMO ;
- Formaliser avec les partenaires le circuit de collecte de données pour le suivi;
- Veiller à ce que les données nécessaires sur l'exécution physique, technique et financière des activités THIMO soient collectées et traitées, et contribuer à leur analyse ;
- Préparer les rapports d'exécution physique, technique et financière des activités THIMO selon les dispositions du Manuel opérationnel ;
- Elaborer les indicateurs de suivi pour le reporting financier et assurer le suivi du planning conjointement avec les experts des acteurs intervenants ;
- Identifier les besoins en renforcement des capacités des experts des acteurs intervenants (CI, DUAS, RASKIN, CDUK) en matière de THIMO.

d) S'acquitter de toutes autres tâches confiées par le Chef de projet dans le cadre de ses fonctions.

4. PROFIL REQUIS

- a) Disposer d'un diplôme de niveau Bac+5 ans, soit dans un domaine lié aux aspects techniques des THIMO (p. ex. : Construction, Bâtiment et Travaux Publics, Génie civil, Topographie), soit dans un domaine lié aux aspects économiques et sociaux ou à la gestion (p. ex. : Économie, Administration, Sciences sociales, Gestion d'entreprise) ;
- b) Avoir une expérience générale d'au moins dix (10) ans dans la gestion et/ou coordination de projets ;
- c) Avoir réalisé ou participé à au moins une (1) mission de suivi d'études techniques préalables à la mise en œuvre de travaux en THIMO en milieu urbain et /ou de contrôle de

l'exécution de ces travaux ou autres ouvrages, réalisée au cours des cinq (5) dernières années ;

- d) Avoir travaillé au moins pendant cinq (5) ans dans la mise en œuvre des projets ou programmes financés par les ressources des bailleurs de fonds internationaux ou des grandes ONG internationales. Une orientation sur des thématiques liées aux THIMO est un atout ;
- e) Avoir une maîtrise parfaite des logiciels de base (World, Excel et PowerPoint) ;
- f) Être capable de travailler en équipe et sous pression ;
- g) La connaissance des règles et procédures de passation des marchés des bailleurs de fonds multilatéraux ou bilatéraux est un atout.

5. CRITERES DE PERFORMANCE

- a) Respect des termes de référence applicables à la mission ;
- b) Fiabilité de l'organisation mise en œuvre pour garantir l'atteinte des objectifs des THIMO ;
- c) Fiabilité du contrôle des travaux exécutés et du paiement des travailleurs ;
- d) Production des rapports produit et transmis dans le délai ;
- e) Pourcentage des opérations prévues dans le PTBA achevés dans le délai ;
- f) Qualité du rapportage sur le suivi des différentes activités du projet à charge du consultant ;
- g) Pourcentage des rapports et données exigés produits et transmis dans le délai ;
- h) Qualité des documents produits ;
- i) Respect des délais d'exécution des tâches prescrites.

6. CALENDRIER, DUREE ET LIEU DE LA MISSION

L'expert Responsable des THIMO signera un contrat de douze (12) mois renouvelable sur la base des performances jugées satisfaisantes par la Cellule Infrastructures.

Une première évaluation sera établie après une période probatoire de 6 mois. Les évaluations ultérieures se feront sur une base annuelle.

Le Consultant sera basé à la Cellule Infrastructures à Kinshasa, mais la mission couvrira l'ensemble des sites des sous-projets à l'intérieur de la Ville de Kinshasa.

7. OBLIGATIONS DU CONSULTANT EN MATIÈRE D'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS

L'expert responsable des THIMO contribuera dans la production des rapports suivants :

- a) les rapports trimestriels et annuels d'activités du projet ;
- b) les rapports particuliers sur l'état d'avancement du projet.

8. INTRANTS FOURNIS PAR LE CLIENT

La Cellule Infrastructures fournira au Consultant :

- a) les documents du projet, les études et autres documents à caractère technique, économique et financier en rapport avec la mission ;
- b) les autorisations administratives nécessaires à l'exécution convenable de la mission ;
- c) le bureau et les équipements de travail (ordinateur, mobilier de bureau, ...).